

PROCÈS VERBAL DU 09 SEPTEMBRE 2025

Présents : Mmes CLEMENT, CHABRIDON, VIARDOT, VAUCHER, BOURACHOT et PARENT, Mrs GUILLEMIN, REVILLON et PANNETIER

Excusés : Mrs RAY, BENON ayant donné pouvoir à Mme VAUCHER, LEBEAU et M RAVAT ayant donné pouvoir à Mme CLEMENT, Mme DAGOREAU

Mme le Maire procède à la lecture du procès-verbal du 10 Juin 2025 qui est approuvé à l'unanimité.

M PANNETIER est désigné secrétaire de séance

Décision modificative du budget

Mme le Maire explique qu'il est nécessaire d'effectuer des mouvements de crédits afin d'honorer des dépenses :

- Créances douteuses à provisionner à hauteur de 16% des impayés soit une somme de + 442 euros au compte 681
- Vidéo protection : Suite aux remarques du conseil municipal sur des positionnements à revoir et des quartiers non protégés, l'entreprise a revu sa proposition en modifiant certaines implantations permettant d'assurer la protection du quartier des Tessonnières. Le surcoût de ces nouveaux aménagements souhaités, dont une partie a été partagée avec la commune de Montbellet s'élève à 7634 euros.
- Dépenses prévues au budget mais sous estimées
 - + 1130 euros pour la chaudière de l'appartement de la poste (coût de l'installation non prévu)
 - + 170 euros pour l'auvent du bâtiment de la poste (choix d'un plus grand auvent)
- Dépenses non prévues
 - + 730 euros aménagement du cimetière (un caveau urne et une porte pour le columbarium)
 - + 4704 euros reprise de la digue direction Saint-Albain : travaux obligatoires car la digue s'est creusée et les populations doivent être protégées en période d'inondation
 - + 2000 euros matériel urbain
 - + 746 euros mise aux normes électriques de l'église
 - + 2250 euros achat d'une épaveuse
 - + 2690 euros de taxe d'aménagement : l'entreprise Letourneau n'ayant pas donné suite à son permis de construire sur la zone artisanale a néanmoins payé sa taxe d'aménagement due au moment de l'acceptation du permis. La commune doit donc lui rembourser la somme de 2690 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, accepte ces mouvements de crédits.

Désherbage n°02 de la bibliothèque : Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, accepte le désherbage de 264 livres.

Autres délibérations : Les questions concernant la complémentaire santé des agents et les tarifs des concessions de cimetière seront traitées ultérieurement

Bilan SYDESL 2024 : Mme le Maire fait le bilan 2024 des consommations en électricité et gaz des bâtiments communaux et de l'éclairage public. Le document est consultable en mairie.

Rapport d'exploitation de l'assainissement non collectif 2024 : Mme le Maire présente le rapport 2024 qui est consultable en mairie.

Projet lotissement OAP

La succession Bouillard a décidé de vendre à un promoteur son terrain situé à l'angle de la Route de Viré et de la Rue des acacias. L'architecte du promoteur est venu présenter le projet de construction de 10 petites maisons comme autorisé par le PLUi validé par l'ensemble des conseils municipaux. Le conseil municipal prend acte de ce projet. Le Maire a demandé à rencontrer le bailleur social qui gèrera ce dossier avec le promoteur.

Point sur les travaux

Les travaux d'enfouissement des réseaux sur une partie du lotissement vont commencer très prochainement. Ces travaux seront payés après le vote du budget 2026 sachant qu'il restera à la charge de la commune une somme d'environ 60000 euros.

Les travaux du cimetière sont également sur le point de commencer et le déploiement de la vidéo protection suit son cours.

La chaudière de l'appartement de la poste sera changée fin septembre.

Comptes-rendus de réunions diverses :

- RPI Clessé/Viré : La rentrée scolaire s'est correctement passée. Il y a deux services de ramassage le matin et un seul le soir. Mme PARENT est remerciée pour le suivi de ce dossier et la parfaite information aux élus.
- 59 enfants ont fait leur rentrée à Saint-Albain. L'école remercie chaleureusement les élus de Fleurville pour l'aide accordée pour le voyage de fin d'année en juin.

Questions diverses

-Mme le Maire informe d'un courrier de la DREAL qui stipulent que leurs agents sont autorisés à pénétrer sur les propriétés privées closes ou non, à l'exception des domiciles et locaux à usage d'habitation, à compter du 1^{er} Janvier 2026 jusqu'au 31 Décembre 2030, afin d'effectuer à terme un inventaire du patrimoine naturel

- L'association de maires nous informe que les communes n'ont pas le droit de refuser l'occupation du domaine public par les entreprises circasiennes et ce jusqu'au 1^{er} décembre 2028 pour le seul motif de la détention d'animaux issus de la faune sauvage.
- Les gens du voyage ont informé de leur ferme intention de s'installer du 12 au 28 Septembre au bord du plan d'eau vers le rond-point nord dans le pré dit « Pannetier ». Préfecture et gendarmerie ont été prévenues.
- Une réunion d'information a lieu le 25 Septembre à la préfecture afin d'informer des modalités de retrait du réseau cuivre des lignes téléphoniques.
- Une visite de la station d'épuration est prévue le 18 Septembre à 10 heures avec les élus de Fleurville et ceux de Viré.
- Plusieurs réunions sont prévues par la fédération des chasseurs de Saône-et-Loire sur la gestion des haies. La commune sera excusée car aucune date ne convient.

La prochaine réunion de conseil aura lieu le 07 Octobre à 20 heures

Le secrétaire de séance
Christophe PANNETIER



Le Maire
Patricia CLÉMENT



MAIRIE DE FLEURVILLE

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Examinées en séance

Conseil Municipal du 07 Octobre 2025 à 20h

N° ordre	Objet des délibérations
252025	Adhésion de la Commune de Saint-Albain au Syndicat Mixte du Haut Mâconnais Approuvée à l'unanimité
262025	Adhésion au contrat collectif frais de santé proposé par le CDG71 Approuvée à l'unanimité
272025	Décision modificative du budget n°03 Approuvée à l'unanimité
282025	Adhésion au contrat proposé par le centre de gestion de Saône-et-Loire souscrit auprès de CNP ASSURANCES/RELYENS pour la couverture de nos obligations statutaires concernant nos agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC à compter du 1 ^{er} Janvier 2026 Approuvée à l'unanimité
292025	Tarifs des concessions de cimetière Approuvée à l'unanimité

Mairie de FLEURVILLE - 348 Rue Saint-Exupéry – 71260 FLEURVILLE

03.85.33.13.72 – mairie.fleurville@orange.fr – <http://communedefleurville.e-monsite.com/>